



Municipalité de
Saint-David

**MODIFICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors de la séance du 11 septembre 2018, le conseil municipal a présenté et déposé le projet de règlement suivant :

- **Projet de règlement numéro 555-2012-02 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 555-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.**

Ce projet de règlement a été présenté et déposé, suite à l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*. Ainsi, dans les douze mois qui suivent la fin d'emploi, il sera interdit à certaines personnes d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures d'employé de la municipalité. Cette modification touche le directeur général et son adjoint, le secrétaire-trésorier et son adjoint, le trésorier et son adjoint, le greffier et son adjoint ainsi que tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité.

Le règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 2 octobre 2018 à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement à l'hôtel de ville, du lundi au mercredi de 8 h 30 à 16 h 30 ainsi que le jeudi de 10 h à 18 h.

Donné à Saint-David, ce 21^e jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit.

**Sylvie Letendre, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière**